

Le bien commun comme réponse
politique à la mondialisation

pages 4 et 5

16 novembre
2001

nouvelles

498



Centre
hospitalier
de Beaupré

La CSN encore plus forte

Changement d'allégeance syndicale
dans le secteur public

page 3

État policé

Du plus loin que je me souviens, la première insulte que j'ai entendue et qui avait vraiment frappé mon imagination, c'est quand Larocque avait dénoncé Daoust au frère Richer parce qu'il lui avait chipé une bille, ou une carte de hockey, je ne sais plus trop. « Panier percé ! Panier percé ! », lui cria aussitôt l'accusé Daoust sur le ton de la litanie, attirant l'attention de la moitié de la cour de récréation, qui ensuite ostracisa Larocque tout le reste de la semaine.

Plus tard, chez les plus grands, je compris que « maudit *stool* » signifiait essentiellement la même chose que « Panier percé ! », tout en remarquant que l'expression avait plus de poids à l'insultimètre, probablement parce que prononcée à moitié dans la langue du pouvoir. Mais je compris surtout qu'en général, la délation sous toutes ses formes était vue comme une tare propre à la basoche et que le prolétaire qui s'y adonnait courait le risque de devoir en porter longtemps les stigmates.

Alors je ne comprends pas. Je ne comprends pas comment il se fait que mon gouvernement ne cesse de nous inciter à barboter dans les bauges et les cloaques nauséabonds de la délation en dénonçant tout un chacun qui flirte le moins avec la délinquance. Ainsi, on nous demande d'appeler la police incognito pour dénoncer le petit braconnier qui nourrit son chevreuil aux pommes Mac Intosh durant l'hiver, ou l'automobiliste



qui prend le volant avec un coup dans le nez, ou celui qui vous fait un bras d'honneur parce qu'il en a marre de suivre votre pas de tortue, ou celle qui grille une cigarette dans son bureau, sans compter qu'il faudrait aussi livrer aux compagnies d'assurances celle qui se vante de les avoir trichées, et quoi encore.

On cultive maintenant dans cette société une répugnante mentalité de la délation comme on y cultivait jadis l'esprit civique ; voilà encore un

effet de la rectitude politique venue de la « moral majority » américaine.

Ainsi, plus ça va, plus on se dirige lentement vers un beau petit État orwellien avec à chaque deux portes un petit *stool* pour appeler la police chaque fois que son voisin ne ramasse pas la crotte de son chien, ou que l'autre ne jette pas ses journaux dans un bac vert de déchets recyclables, ou que l'autre traverse la rue en-dehors du passage pour piétons, ou que l'autre arrose son jardin en période de restriction pour cause de canicule, ou que l'autre se laisse pousser la barbe comme un taliban, etc.

Bref, plus ça va, plus on nous prend tous pour des mouchards, des délateurs, des espions, des collabos, des goujats, des indics, des lâches, des sycophantes, des vendus, des traîtres et des Judas. J'ai honte de mon gouvernement.

498

nouvelles csn

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 600 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Benoît Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction
Information—CSN
Photographes
Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux,
Contributions militantes
Photographie de la couverture
Clément Allard
Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu

Conception graphique
Jean Gladu
Mise en page
Benoît Aubry, Jean Gladu,
Sophie Marcoux
Numérisation photo
Benoît Aubry
Films
Graphique Couleur
Impression
Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution
L'équipe de la distribution—CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999. Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN
<http://www.csn.qc.ca>
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

Période de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public

La CSN en sort renforcée

Michel Crête et Jean-Pierre Larche

À l'issue de la période de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public québécois, qui a pris fin le 2 novembre, la CSN a notamment déposé 50 requêtes en accréditation syndicale en vue de représenter 4500 travailleuses et travailleurs des réseaux de la santé et des services sociaux, ainsi que de l'éducation. De plus, de nombreuses autres requêtes ont été présentées pour regrouper des professionnel·les de la santé et des services sociaux.

Responsable de la syndicalisation pour la centrale syndicale, le vice-président de la CSN, Roger Valois, se dit satisfait des résultats de cette campagne de changement d'allégeance.

« Au terme de cet exercice démocratique, la CSN sort renforcée et augmente encore sa représentativité dans le secteur public québécois », soutient Roger Valois.

« Même en tenant compte des syndicats qui pourraient quitter et des quelques cas litigieux, la CSN est certaine d'enregistrer des gains nets importants. Ce qui continue de faire de notre centrale l'interlocutrice incontournable lorsque vient le temps de la négociation dans le secteur public québécois », précise-t-il.

Avant la période de changement d'allégeance syndicale, la CSN regroupait déjà un peu plus de 139 000 membres travaillant dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, ainsi que dans les organismes gouvernementaux. La CSN était donc la centrale syndicale la plus représentative du secteur public québécois.

La période de changement d'allégeance syndicale dans ce secteur avait commencé le 3 octobre.

Fondée en 1921, la CSN représentait 264 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité avant cette campagne.



Un travail important : éplucher les listes de syndiqué·es pour vérifier que nous avons le bon nombre de cartes entre les mains, assurant la majorité à notre centrale syndicale.



Courtoisies avec vigueur par une autre organisation syndicale, les travailleuses et les travailleurs de l'Hôpital de Montréal pour enfants viennent d'apprendre qu'ils demeurent membres de la CSN. C'est la joie.

Bienvenue !

À la fin de la période de changement d'allégeance syndicale, les travailleuses et les travailleurs des établissements et des institutions des réseaux de la santé et des services sociaux, ainsi que de l'éducation des régions suivantes ont adhéré en majorité à la CSN :

Montréal métropolitain

CLSC Mercier-Est-Anjou
CLSC Vieux-Lachine (infirmières)
Manoir Verdun
CHSLD du Plateau-Mont-Royal
CHSLD Les Havres
CHSLD Émilie-Gamelin (infirmières)
Manoir Cartierville (infirmières)
CLSC Lac-Saint-Louis (travailleurs sociaux)
Hôpital du Lakeshore (bureau, techniciennes)
EPM et infirmières auxiliaires)
Centre jeunesse Batchaw
Institut de cardiologie (sécurité)
Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci
CHSLD Bourget (infirmières auxiliaires)
Régie régionale - Santé publique (4 groupes)
CLSC Marigot (ergothérapeutes)

Montréal

CHSLD Marguerite-Adam
CHSLD René-Lévesque
CHSLD Jeanne-Crevier (infirmières auxiliaires)
CHSLD Côteau-du-Lac
CLSC Saint-Hubert (infirmières)

Lanaudière

Centre de réadaptation La Myriade

Laurentides

Centre d'accueil Saint-Jovite
Villa Soleil

Centre hospitalier Argenteuil

CHSLD Sainte-Anne (infirmières)

Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (cols bleus)

Cœur du Québec

Centre hospitalier Sainte-Croix (Drummondville)

Centre hospitalier Nicolet

Foyer Lyster

Québec-Chaudière-Appalaches

Centre hospitalier Beauce-Etchemin

Centre hospitalier Beauré

CHSLD Paul-Gilbert

CLSC La Source

Outaouais

Cœur des Vallées (commission scolaire-soutien)

CHSLD Petite Nation

Hôpital de Buckingham (infirmières auxiliaires)

Estrie

Centre jeunesse de l'Estrie

Bas-Saint-Laurent

Centre Métissien de santé et de services communautaires de Mont-Joli (infirmières auxiliaires)

Saguenay-Lac-Saint-Jean

CLSC Noroît (infirmières)

Résidence-Foyer Année d'Or (infirmières)

Nord-Est

Centre hospitalier Baie-Comeau (infirmières)

Foyer Blais

Le bien commun comme réponse

Un concept phare toujours actuel

Textes : *Thérèse Jean*

Depuis l'Antiquité, le bien commun est un concept phare dans la construction des États, du droit politique et de la démocratie. À l'heure où la mondialisation bouleverse les grilles d'analyse et d'action des États qui fondent leurs choix politiques à l'intérieur d'un cadre territorial limité, le concept de bien commun éclaire encore la direction à prendre. Dans un colloque à l'Université du Québec à Montréal, les 8, 9 et 10 novembre, plusieurs chercheurs et acteurs ont tenté de voir s'il réunissait « les conditions requises pour l'émergence d'une action collective, globale et légitime ».



Devant un public attentif, Paule-Monique Vernes et Alain Guéry ont expliqué l'évolution de la notion de bien commun, sous la présidence de Jean-Guy Prévost de l'Université du Québec à Montréal.

Alain Guéry et Paule-Monique Vernes, respectivement de l'École des Hautes études en sciences sociales de Paris et de l'Université de Provence en France, croient que le bien commun est un outil politique qui, encore aujourd'hui, peut inspirer l'action individuelle et collective. Pour Alain Guéry : « Le bien commun n'est pas un dogme, c'est une norme réfé-

rentielle précieuse pour définir la sécurité, la justice et le bien-être des populations. »

Paule-Monique Vernes attribue l'évolution de ce concept à la condition humaine qui, à travers son développement, le détermine. Il peut être illusoire de servir des formules rhétoriques, entre autres, mais à l'heure actuelle, cette chercheuse de renom croit que c'est



Monique-Paule Vernes, de l'Université de Provence, en France et Alain Guéry, de l'École des Hautes études en sciences sociales de Paris.

une valeur balbutiante. Pour elle, le débat entre mondialisation et antimondialisation est improductif. Il est trop tranché entre le bien et le mal. La mondialisation est porteuse de nouveaux horizons et ses dérives peuvent être évitées par l'action des individus conjuguée à celle des États. En ce sens, elle appelle le citoyen à s'intéresser à la mondialisation en examinant sa finalité dans ses activités professionnelles de même qu'elle invite les peuples à regarder leur avenir selon un parlement mondial.

Une nouvelle ère dans la course aux armements

Les actes terroristes du 11 septembre et la façon dont la crise actuelle sera exploitée pourraient bien servir à légitimer une nouvelle course aux armements qui, faute de justification internationale aux yeux de divers analystes, semblait confinée à rester au sein des pays de l'OTAN.

Selon des experts réunis pour une table ronde sur la mondialisation et la sécurité lors du colloque international : « Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de la course aux armements ». Contrairement à l'époque de la guerre froide, celle-ci ne marque pas un affrontement idéologique, militaire ou nucléaire. Elle se décrit par le phénomène de « transatlantisation ». Elle se joue à l'intérieur des pays membres de

l'OTAN, plus particulièrement entre les États-Unis et l'Europe. Son enjeu réside dans le contrôle des marchés des pays alliés et des alliés émergents et se situe essentiellement sur le plan technologique. Cette nouvelle ère vise la production de nouveaux armements, inefficaces contre le terrorisme, mais qui vont creuser un gigantesque fossé technologique et stratégique entre l'Occident et le reste du monde. L'industrie

militaire serait plus concentrée, plus privatisée et plus multinationalisée que jamais.

Enracinement du complexe militaro-industriel

Claude Serfati, de l'Université de Paris VIII, avance que la mondialisation des industries militaires est réelle et néolibérale. Selon lui, elle ne peut se comprendre sans saisir les politiques qui ont été mises en avant sous les Thatcher et Reagan et la place qu'occupe aujourd'hui le capital financier dans l'économie mondiale. À son avis, la mondialisation actuelle s'explique à travers les stratégies déployées par les États-Unis, à partir des années 80, pour étendre leur hégémo-



Dans l'ordre habituel, Jean-Paul Hébert et Claude Serfati. Les deux chercheurs n'hésitent pas à dire que nous sommes entrés dans une nouvelle ère de la course aux armements.

nie à l'ensemble de la planète et pour se redresser par la nouvelle économie. Cela ne signifie pas que les Américains maîtrisent les désordres générés



Charles-Philippe David s'étonne que les stratégies déployées dans la crise actuelle soient des plus classiques et traditionnelles alors que le terrorisme présente une mondialisation de nouveaux risques.

par la mondialisation ni qu'ils maîtrisent la mondialisation de l'économie, puisqu'ils ne sont pas exempts de la récession. Mais, dit-il, : « Les dépenses militaires, commencées sous Clinton, sont le moteur de la nouvelle économie et leur augmentation témoigne de l'enracinement social, culturel et économique du complexe militaro-industriel qui leur permet encore aujourd'hui de rebondir ».

L'armement vu comme un capital

Selon la manière qu'elle est abordée, la mondialisation se révèle autant un facteur de sécurité que d'insécurité, croit Jean-Paul Hébert, du Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques de Paris. Par exemple, la mondialisation des droits de l'homme peut être un facteur de sécurité alors que la mondialisation néolibérale peut paraître comme un facteur de destruction, donc d'insécurité.

Selon Hébert, la production d'armement n'échappe pas à la mondialisation néolibérale. Au même titre que la santé et l'éducation, la défense s'insère dans l'économie tertiaire et l'armement est vu comme un capital produisant de la sécurité, de la puissance, un imaginaire et une symbolique sociale.

« Territorialiser » un ennemi sans territoire

De la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de Montréal, Charles-Philippe David, affirme que les événements tragiques du 11 septembre traduisent « une mondialisation de l'insécurité mais certainement pas une mondialisation des réponses ». La mondialisation de la sécurité est selon lui un concept qui, dans la crise actuelle, recule devant l'action unilatérale des États-Unis. Il salue le concept novateur de la dimension humanitaire que certains incluent dans la notion de sécurité parce qu'il dépasse une conception limitée aux seuls actes militaires en englobant des dimensions reconnues par les États comme une répartition équitable de la richesse mondiale, la lutte contre la criminalité, etc. Toutefois, il s'agirait d'un leurre parce que « irréaliste et contradictoire », ce que la situation actuelle démontrerait par la mise en échec de la sécurité humaine en Afghanistan. Alors que le terrorisme présente une mondialisation de nouveaux risques, David s'étonne que les stratégies pour le combattre soient des plus traditionnelles, c'est-à-dire qu'elles cherchent à « territorialiser » un acteur qui, par définition, n'a pas de territoire, n'est pas étatique et transcende les frontières.

Normes internationales à rétablir pour le bien commun

Yvan Sinotte



Marc Laviolette

Prenant la parole au colloque de l'UQAM tenu sous le thème « Le bien commun comme réponse politique à la mondialisation », le président de la CSN, Marc Laviolette, a notamment exprimé l'avis suivant : « Si la mondialisation néolibérale dessert le bien commun en servant l'intérêt privé, il faut rétablir des cadres et normes interna-

tionaux permettant de promouvoir le bien commun que représentent la reconnaissance du travail, la reconnaissance du statut des travailleuses et travailleurs dans l'entreprise et dans la société. De ce fait, il faut admettre l'importance des normes internationales, telles que reconnues en 1998 par l'Organisation internationale du travail (OIT). »

Ces normes fondamentales du travail adoptées par 150 des 184 pays membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) stipulent le droit à la libre association et à la négociation, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, l'équité et l'égalité au travail.

Marc Laviolette avait intitulé son allocution

« Syndicalisme, droits fondamentaux du travail et mondialisation ». Notons que la CSN était l'un des partenaires de ce prestigieux colloque international de trois jours.





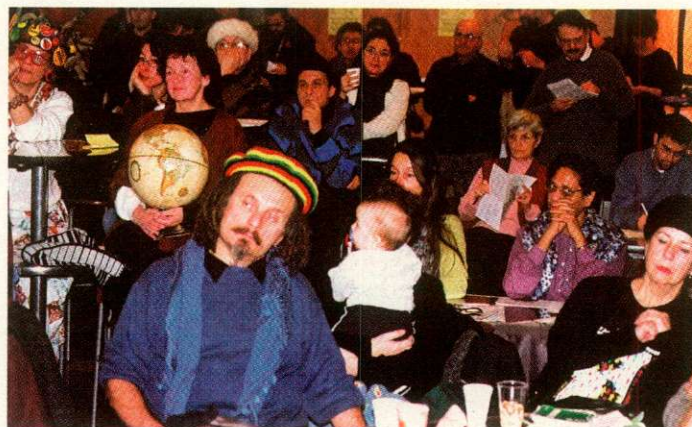
Vivian Barbot, présidente de la Fédération des femmes du Québec, Marc Laviolette, président de la CSN et Salam Elmanyawi, du Conseil des musulmans de Montréal, lors d'un point de presse, le 11 novembre.

« **C**e n'est pas en déversant des tonnes de bombes sur l'Afghanistan qu'on mettra fin au terrorisme international », a prévenu le président de la CSN, Marc Laviolette. La coalition, qui regroupe entre autres la CSN, la CSQ, la Fédération des femmes du Québec, la Ligue des droits et libertés et l'AQOCI (Association québécoise des organismes de coopération internationale), demande l'arrêt des bombardements en Afghanistan, dont les victimes sont au premier chef la population civile. Plus de six millions d'Afghans seront menacés de famine si les convois humani-

Le 11 novembre, c'était Jour du souvenir. Une coalition de près de 400 organisations de la société civile, dont la CSN, ont profité de cette journée pour lancer un appel à la paix et réclamer des relations internationales véritablement fondées sur la démocratie, l'égalité et la justice.

taires ne peuvent se rendre en Afghanistan cet hiver à cause du conflit entre le régime taliban et la coalition alliée.

Marc Laviolette estime que le contrôle des milieux financiers liés au terrorisme et l'espionnage sont des moyens plus ef-



Des militants de tous les horizons ont assisté à la conférence et ont lancé un appel à la paix.

ficaces pour endiguer le terrorisme et moins dommageables pour les populations.

Pour la coalition, c'est aux Nations Unies que doit incomber la coordination de la lutte contre le terrorisme. Les décisions doivent être prises par la communauté internationale dans le respect de la charte des Nations Unies et du droit international.

La CSN et ses partenaires demandent au gouvernement canadien de promouvoir le rôle des Nations Unies dans ce conflit sur la scène internationale et de faire pression pour que soit respectée la convention d'Ottawa visant à éliminer les mines antipersonnel; les bombes à fragmentation, présentement utilisées par les Américains, sont assimilables aux mines antipersonnel en ce sens qu'une partie de leurs débris restent au sol sans avoir explosé et constituent un danger permanent pour les civils.

La coalition a demandé une rencontre avec le gouvernement canadien. Celui-ci n'avait pas répondu au moment où *Nouvelles CSN* entrait aux presses.

La CSN face au projet de loi antiterrorisme

Pas de loi ou une loi limitée à trois ans et révisée annuellement

Yvan Sinotte

Jugeant que le Code criminel recèle tous les instruments nécessaires pour combattre le terrorisme susceptible de se manifester en sol canadien, la CSN s'objecte à l'adoption du projet de loi C-36 tout en proposant, si le gouvernement va tout de même de l'avant, que celle-ci ne puisse s'appliquer durant plus de trois ans et soit révisée annuellement.

« **L**e Code criminel contient tous les outils et éléments juridiques permettant une lutte efficace au terrorisme », a soutenu Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, devant le comité de la Chambre des communes sur la justice et les droits de la personne.

« Au-delà des arguments liés

au contexte factuel, pour adopter les mesures proposées au projet de loi C-36, une preuve de nécessité doit être faite, car on sait que dans des situations de crise, il est facile pour les organismes chargés de veiller à la sécurité de justifier aux yeux des politiciens le recours à des moyens extraordinaires qui



Claudette Carbonneau

autrement seraient facilement écartés. »

La CSN demande que soit exclue de la définition d'activité terroriste toute référence au terme « licite ». De fait, l'article

83.01 au paragraphe b) (ii) E) spécifie « sauf dans le cadre d'activités licites de revendication, de protestation ou de manifestation d'un désaccord ou d'un arrêt de travail licite... »

« Il semble évident que cette définition peut être interprétée de manière à couvrir des activités de groupes religieux, politiques, syndicaux, communautaires et autres. Ces activités pourraient donc être interprétées et assimilées à des activités terroristes, ce qui aurait des conséquences énormes et indésirables, compte tenu des pouvoirs et des infractions prévues par la loi. »



Congrès du Conseil central du Bas-Saint-Laurent

Implication accrue dans le développement

Michel Crête

« Notre dernier congrès nous a entre autres donné le mandat de nous impliquer encore plus dans le développement local et régional, dans le but de consolider et de créer des emplois », explique le président du Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN), Normand Gagnon.

Les militants syndicaux de la région sont inquiets de la pénurie d'emploi : le Bas-Saint-Laurent affiche un taux de chômage élevé. Il est de 12,8 pour cent alors qu'il se situe à 8,9 pour cent pour le Québec. Avec des taux de chômage de 11 et 16,3 pour cent, les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés.

Réunis à Rivière-du-Loup du 8 au 10 novembre, autour du thème *Solidarité: notre force dans le changement*, les délégués des syndicats CSN au congrès du conseil central ont adopté des propositions pour favoriser l'emploi. « En continuant d'agir aux différentes tables de partenariat de notre région, comme le Conseil régional de concertation et de développement, mais aussi en analysant les effets de la mondialisation dans la région et en cherchant à trouver des alternatives », précise Normand Gagnon. Le syndicat étant encore le meilleur moyen pour protéger le droit au travail, les congressistes ont voté en faveur de la production d'outils pour développer encore plus le réflexe de syndicalisation auprès des membres syndiqués.

À la suite des changements de structure, le conseil central verra à élaborer des outils de communication pour stimuler la vie syndicale. Les délégués ont aussi adopté des propositions sur l'éducation, l'intégration des jeunes au conseil central et la gestion des matières résiduelles.

Invité au congrès, le président de la CSN, Marc Laviolette, a notamment traité de l'industrie du bois-d'œuvre.



Le président du Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN), Normand Gagnon, en point de presse après l'ouverture du congrès de l'organisme. En plus de Normand Gagnon, le comité exécutif du conseil central est composé de la secrétaire, Hélène Fournier, du trésorier, Nelson Isabel, de la vice-présidente générale, Raymonde Robinson, du vice-président du secteur public, Bruno Leblanc, et de la vice-présidente du secteur privé, Monique Ross.

Congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches

Plus que jamais, une solidarité avec les démunis

Pierre Dubois

« La solidarité sociale n'a jamais eu autant de sens qu'aujourd'hui. La responsabilité communautaire et collective nous apparaît comme une nécessité en cette période de néolibéralisme », lançait Ann Gingras présidente du Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches, en soumettant le rapport du comité exécutif au congrès, qui se déroulait du 12 au 16 novembre à Québec. Le président de la CSN, Marc Laviolette, y insistait aussi sur la nécessité que l'action syndicale dépasse le seul lieu du travail pour embrasser tous les secteurs de la vie sociale et collective, tels le logement, les services sociaux ou l'environnement.



Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, a prononcé le discours d'ouverture.

Le double langage du gouvernement

Depuis l'avènement de Bernard Landry à la tête du gouvernement, on a droit à un double langage sur la pauvreté. Le chef de l'État se dit obsédé par le problème de la pauvreté et en même temps, aucun moyen concret n'est avancé. Plusieurs ministres se partagent les juridictions touchant la pauvreté et il devient plus difficile de s'y retrouver. Viviane Labrie, porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, a résumé la situation gouvernementale actuelle sur ce problème. Et elle a invité les syndicats membres de la CSN à se joindre à la démarche visant à forcer le gouvernement à mettre de l'avant des mesures concrètes pour améliorer le sort des plus démunis de notre société. Au terme du congrès, les membres sortants du comité exécutif ont tous été reconduits dans leur fonction. À eux, s'ajoute Jean-Claude Boucher, qui devient trésorier.



Plus de 250 délégués étaient présents à l'ouverture du congrès.

Conciliation travail-famille

Pour s'adapter aux nouvelles réalités

Jacqueline Rodrigue

Si les mesures de conciliation travail-famille s'étaient accrues au même rythme que la présence des femmes sur le marché du travail, concilier le travail et la famille serait chose beaucoup plus facile aujourd'hui.

Même la volonté grandissante des jeunes pères d'atteindre des objectifs en matière de conciliation travail-famille n'a pas permis d'améliorer substantiellement nos conventions collectives à cet égard.

Bref, les femmes et les parents au travail sont pris dans un système qui fait qu'ils ont le sentiment d'être dans un marathon sans fin et où au fil d'arrivée ils ressentent plus souvent qu'autrement épuisement, culpabilité et frustration.

Un rapport d'étude publié, en 1999, par le Conseil de la famille et de l'enfance démontrait à quel point la situation des femmes et des parents au travail connaissait des modifications importantes, et ce, tant au chapitre des statuts d'emplois qu'à celui des revenus. Cette étude relatait que les horaires de travail des parents sont de plus en plus atypiques, avec seulement 70 pour cent des parents qui travaillent de jour tandis que 61 pour cent travaillent du lundi au vendredi. Le revenu moyen des familles québécoises, après impôt en dollars constant de 1996, était de 40 127 \$ cette année-là, contre 42 242 \$ en 1981.

« S'il y a des acquis en matière de conciliation travail-famille, les gouvernements doivent tout de même reconnaître que les besoins sont grands. Nous devons trouver des formules souples pour soutenir des parents qui travaillent sur appel, à la pique, le soir, la nuit. Les besoins des familles sont diversifiés et les politiques mises en place doivent refléter ces réalités, que l'on parle des responsabilités à l'égard du jeune enfant qui vient de naître ou de celles d'une génération de travailleuses et de travailleurs qui doit s'occuper tout autant d'un enfant que d'un parent malade », rappelle Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN.

Nouvelles avancées nécessaires

C'est en ce sens que sont intervenus également des participantes et participants de la CSN au colloque organisé par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre du Québec, le 15 novembre, à Dorval. Ces derniers ont fait valoir l'importance d'effectuer de nouvelles avancées dans des lois sociales, mais également dans les conventions collectives pour encadrer présences et absences sur le marché du travail en fonction aussi des responsabilités familiales.

Comme le rappelait Claudette Carbonneau, il faut que les employeurs aillent au-delà des mesures maison qui ne sont pas

conventionnées et qui demeurent très arbitraires en ne s'appliquant pas de manière uniforme pour tout le monde. « Il est possible pour les employeurs d'adopter des mesures universelles et assez flexibles pour s'adapter aux diverses situations vécues par les parents. Parfois ces mesures sont simples, comme aménager les horaires où permettre l'accès à un téléphone. Dans nos syndicats, nous devons trouver les déclencheurs

pour susciter ces débats dans les assemblées générales et faire de la place aux demandes qui émergent, comme celles portant sur les banques pour congés parentaux, et les soutenir jusqu'au bout. Les patrons ne seront pas perdants. Il faut défaire certains préjugés et mettre en avant les études qui démontrent que lorsque les parents arrivent à concilier plus aisément le travail et la famille, on constate des hausses de productivité, la réduction du stress et du nombre d'accidents au travail ainsi qu'une meilleure rétention de la main-d'œuvre. Ce sont sur ces valeurs qu'il nous faut tabler et pour sa part, le gouvernement doit s'activer à rafraîchir ses lois. »





La Commission d'étude sur la réponse aux besoins des femmes et enfants victimes de violence conjugale, mise sur pied par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, a tenu trois journées d'audiences à Montréal. Cette commission était présidée par Lorraine Pagé, anciennement présidente de la CEQ.

Il faut soutenir les maisons d'hébergement

Pour contrer l'intolérable violence faite aux femmes et aux enfants

Claude Saint-Georges



Francine Lévesque, à gauche, accompagnée de Colette Breton, intervenante en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Francine Lévesque, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, participait le 10 novembre aux travaux de la Commission d'étude sur les besoins des femmes et des enfants, victimes de violence conjugale. « L'éradication de la violence faite aux femmes est l'objet d'une très grande préoccupation de la FSSS-CSN, une organisation qui regroupe 103 000 membres, dont 77,5 pour cent sont des femmes. Par leur travail, nos membres vivent dans des milieux particulièrement à risque de confrontation à des situations de violence », a expliqué aux commissaires Francine Lévesque.

Le mémoire déposé par la vice-présidente de la FSSS rappelle que chaque année on procède à 12 000 arrestations pour violence conjugale au Québec et plus de 75 pour cent de ces infractions donnent lieu à la mise en accusation de l'agresseur.

Des estimations révèlent que 650 000 femmes adultes sont ou ont été victimes de violence. Chaque année, vingt Québécoises sont assassinées par leur conjoint.

Selon Francine Lévesque, il y a une nécessité absolue de supporter l'existence des maisons d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, qui font un travail extraordinaire dans un contexte de contraintes financières sévères.

« La pauvreté des ressources des maisons fait en sorte que les intervenantes se concentrent avant tout sur l'essentiel, soit l'intervention dans les cas de crise. La nécessaire prévention devient accessoire malgré un énorme désir des intervenantes de s'impliquer dans la communauté et de faire le suivi auprès des femmes qui ont vécu la violence conjugale », a mentionné Francine Lévesque.

Vers une démarche d'équité salariale

Parmi les membres de la FSSS, on retrouve près de 200 travailleuses appartenant à 20 syndicats de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

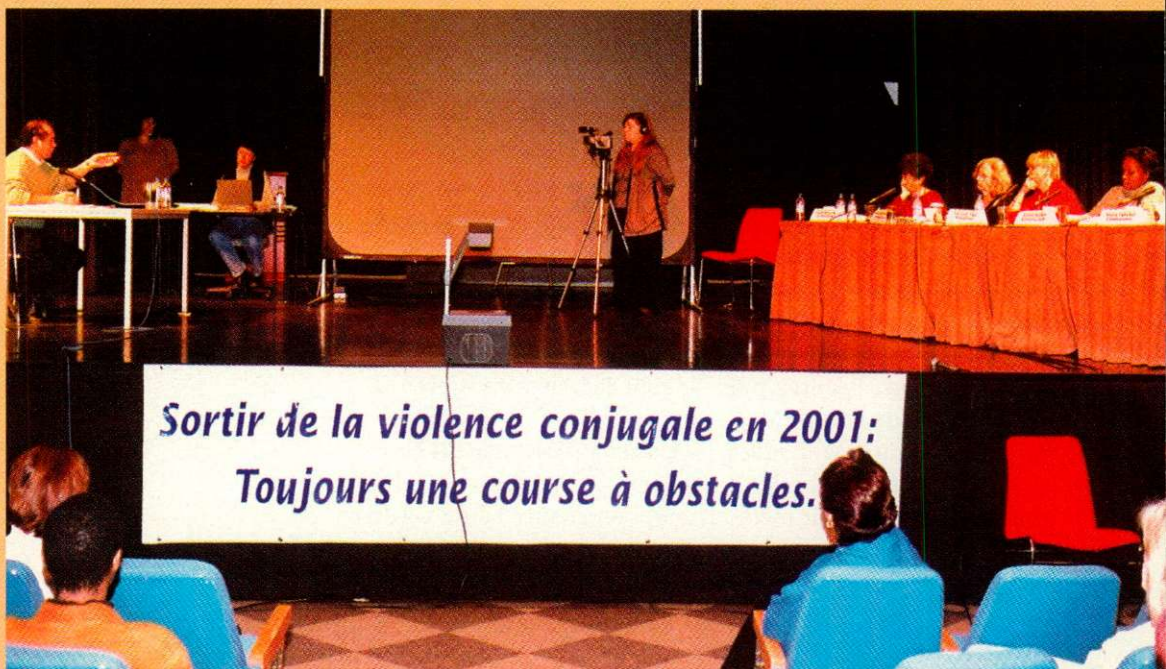
« La nature du travail de ces femmes est discrète par définition, ce qui les empêche d'être perçues à leur juste valeur sur la place publique. Nous cro-

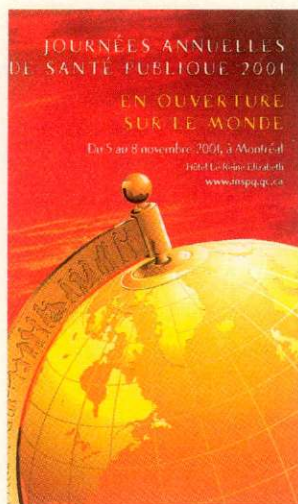
yons que pour mieux soutenir ces intervenantes, dont les conditions de travail et de rémunération sont très peu avantageuses, il faut leur permettre de participer à une démarche d'équité salariale », a soutenu devant la commission la vice-présidente de la FSSS.

Francine Lévesque a d'ailleurs été heureuse de constater que les membres de la commission ont retenu la proposition de la fédération d'inclure la démarche d'équité salariale dans

ses recommandations.

Le mémoire de la FSSS rappelle que le gouvernement québécois a déjà reconnu la nécessité de prévenir, de dépister et de contrer la violence conjugale. « Il faut constater que ces engagements gouvernementaux ne se sont pas traduits par des gestes concrets. C'est pourquoi nous assurons les membres de la commission de notre participation aux actions qui seront entreprises pour pousser le gouvernement à agir », a conclu Francine Lévesque.





Devant la menace de la mondialisation

Les progressistes et les chercheurs doivent s'unir pour protéger la santé

Claude Saint-Georges

Louis Roy, le président de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, croit à la nécessité d'une solidarité plus grande entre les chercheurs et les organisations progressistes afin de démontrer à la population les effets néfastes de la mondialisation des économies sur les services de santé.

Le président de la FSSS a lancé un appel en ce sens dans sa conférence prononcée le 6 novembre lors du congrès annuel de l'Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec, qui se tenait à Montréal. Un premier geste essentiel serait la constitution d'un large front de défense des services publics de santé incluant tous les acteurs du réseau, dont les médecins de la santé publique, propose Louis Roy.



Louis Roy

Il a par ailleurs fait le rapprochement entre le piètre état de santé des travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux et la montée du néolibéralisme. Selon le président de la FSSS, les compressions dans les services publics, les surcharges de travail, le dé-

nigrement de ces mêmes services et les volontés mercantiles de privatisation contribuent sans aucun doute à la dégradation des conditions d'exercice des professions et à l'augmentation des maladies physiques et mentales du personnel du réseau.

Dégradation des services publics de santé

Le Dr Oscar Feo, un spécialiste en santé du Venezuela, s'adressait au même auditoire. Il s'est

appliqué à démontrer le rôle de l'Organisation mondiale du commerce et du FMI dans la dégradation des services publics de santé en Amérique du sud. Il a mis en garde les médecins contre l'attaque de privatisation que subiront les services sociaux et de santé canadiens dans le contexte des négociations sur la ZLEA.

Emplois dans les pêcheries

Enfin des pistes de solution ?

Michel Crête

C'est une étude fort attendue qui a été expliquée aux représentants syndicaux des usines de pêche du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le 14 novembre, à Sainte-Anne-des-Monts. Les responsables des syndicats des usines Fruits de mer de l'Est du Québec de Matane et Marinard de Rivière-au-Renard ont pris connaissance du document *Analyse stratégique du secteur de la transformation de la crevette au Québec*. Réalisée par M. Raoul Graf du groupe MCE Conseils, l'étude devrait aider les syndicats des pêcheries à trouver des pistes pour maintenir des emplois dans un sec-

teur névralgique pour l'économie des deux régions. L'étude sera présentée aux assemblées générales des syndiqués dans les prochaines semaines, ainsi qu'aux intervenants socio-économiques de la région par la suite.

Depuis l'été dernier, les travailleuses et les travailleurs des usines de pêche ont connu crise sur crise à cause notamment d'un différend entre les pêcheurs et les producteurs sur le coût de la livre des crevettes.

« Y aura-t-il du travail ? »

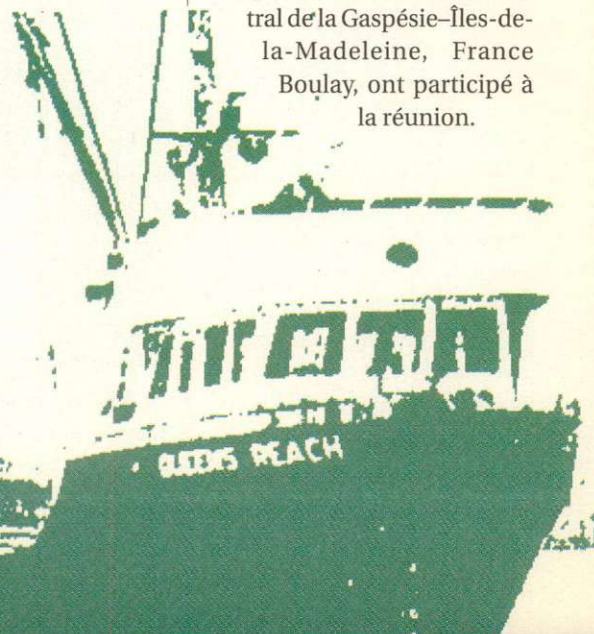
« Que va-t-il arriver au printemps prochain ? Y aura-t-il du travail ? », se demande la présidente du Conseil central de la

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, France Boulay. « Nous devons agir pour garder ces emplois importants pour nos régions », ajoute-t-elle.

Après avoir menacé de fermer son usine, cet automne,

pour le reste de la saison de la pêche, voilà que Marinard fonctionne au ralenti avec une poignée de ses 120 employés. Les autres salarié-es mis à pied se sont tournés vers des programmes d'employabilité du gouvernement du Québec.

Le président de la Fédération du commerce de la CSN, Jean Lortie, le président du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, Normand Gagnon, et la présidente du Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, France Boulay, ont participé à la réunion.





Pierrette Poirier, présidente du Conseil central de la Montérégie, France Turcotte, présidente du syndicat, Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, et Jean Lortie, président de la Fédération du commerce, ont procédé au lancement de la campagne.

Plusieurs employé-es du marché d'alimentation se sont rendus à Québec pour défendre leur syndicat et leur emploi.



49 employé-es en lock-out depuis juin 1999 à Saint-Hyacinthe

Campagne nationale pour faire entendre raison à IGA-Sobeys

Michel Crête

Photos : Alain Chagnon

« La CSN part en lutte contre IGA-Sobeys à la grandeur du Québec. Cette campagne vient en appui aux 49 travailleuses et travailleurs du IGA-Sobeys-Picard de Saint-Hyacinthe, en lock-out depuis le 21 juin 1999. Notre objectif ? Ramener l'employeur à la table de négociation pour conclure une convention collective acceptable et respectueuse des travailleuses et des travailleurs », a annoncé, le 7 novembre, la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, en conférence de presse à Sainte-Foy.

Le président de la Fédération du commerce, Jean Lortie, et la présidente du Conseil central de la Montérégie, Pierrette Poirier, ont uni leur voix à celle de Denise Boucher lors du lancement de cette vaste campagne nationale. Des employé-es du marché d'alimentation, dont la présidente du syndicat, France Turcotte, ont participé à l'événement.

« Tout le monde avec nous ! IGA-Sobeys veut nous éliminer. » Voilà le thème que la centrale a retenu pour cette campagne.

« Il y a une concentration des grands joueurs dans l'ali-

mentation au Québec. Deux viennent de l'extérieur. Il faudra qu'ils comprennent qu'au Québec, il y a des syndicats (...) Ces joueurs doivent être respectueux des règles que nous nous sommes données au Québec », a aussi affirmé Denise Boucher.

Le conflit

IGA-Sobeys-Picard a décrété un lock-out à Saint-Hyacinthe afin d'obliger les employé-es à accepter un contrat qui se traduirait par l'augmentation des emplois précaires, par une diminution des heures de travail hebdomadaires et qui mettrait

en péril leur syndicat.

« IGA-Sobeys est le 3^e joueur important de l'alimentation à s'attaquer à un syndicat affilié à la CSN, après Métro-Richelieu et Provigo-Loblaws. Pour avoir voulu briser un de nos syndicats et se débarrasser d'emplois syndiqués, il en a coûté plus de 30 millions de dollars à Métro-Richelieu. (...) Avant que ça ne lui coûte trop cher en frais juridiques, IGA-Sobeys doit revenir à la table de négociation », a déclaré Jean Lortie.

La convention collective est échue depuis octobre 1998. Le syndicat existe depuis 1976.

Une première

Des éducatrices en milieu familial en voie de se syndiquer

Jean-Pierre Larche

Les audiences dans le dossier de la syndicalisation des éducatrices en milieu familial ont débuté le 6 novembre au Bureau du commissaire général du travail de Québec. Quinze requêtes en accréditation ont jusqu'à maintenant été déposées par des syndicats CSN pour représenter plus de 250 éducatrices.

Il s'agit d'une première puisque aucune de ces travailleuses n'était syndiquée à ce jour. Les enjeux sont importants. Il faudra démontrer au Commissaire du travail que les éducatrices en milieu familial sont des salariées au sens du Code du travail. Les Centres de la petite enfance (CPE) les assimilent à des travailleuses autonomes, même si dans les faits leur tâche ne répond pas aux critères normalement associés au travail autonome.

En les maintenant dans ce faux statut de travailleuses

autonomes, les CPE et le gouvernement du Québec leur nient tout droit à la négociation et les soustraient à l'application des législations sociales comme l'assurance-emploi, l'équité salariale ou la santé-sécurité.

Des conditions de travail à améliorer

La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, espère toutefois que le gouvernement ne fera pas obstruction à la syndicalisation des éducatrices en milieu familial, secteur qui constitue un volet tout aussi

important des services de garde. « La syndicalisation des éducatrices en milieu familial peut s'avérer un puissant levier de développement et de consolidation des services de garde à la petite enfance, en stabilisant la main-d'œuvre et en la sortant de la précarité, comme ce fut le cas pour les garderies en installation », plaide-t-elle.

Claudette Carbonneau



La solidarité internationale plus que jamais incontournable

Photo : Alain Chagnon



De gauche à droite : Jean Harry Clerveau, secrétaire général de la Fédération des syndicats des travailleurs de l'électricité d'Haïti, Dorval Brunelle, du Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Vivian Barbot, présidente de la Fédération des femmes du Québec, et Robert Jasmin d'ATTAC-Québec.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à la soirée publique d'information organisée par le Réseau québécois sur l'intégration continentale et la coalition OQP 2001. Quelques personnalités ont exprimé leur inquiétude face à une nouvelle ronde de négociation à

l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ainsi, le chercheur Dorval Brunelle a tenu à souligner que l'OMC ne peut continuer à s'isoler du reste du monde. L'OMC est en effet la seule organisation internationale d'importance qui ne fait pas partie du

réseau des Nations unies. En outre, elle rechigne à collaborer avec les autres grandes organisations sur les questions de la protection de l'environnement et le respect des droits hu-

ains. Le chercheur prévient toutefois que le commerce international doit absolument être encadré par une organisation multilatérale et que l'abolition pure et simple de l'OMC ne saurait être une solution constructive. Un second échec de l'organisation, au Qatar, entraînerait probablement une nécessaire refonte de ses pratiques, ce qui est souhaitable.

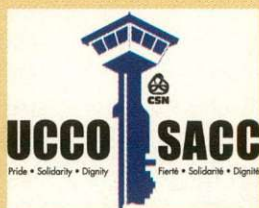
Robert Jasmin, le porte-parole d'ATTAC-Québec, a pour sa part traité des conséquences des attentats terroristes aux États-Unis sur les citoyens et la mobilisation populaire. Se référant à la logique binaire mise en avant par le président Bush (« Vous êtes avec ou contre nous »), il propose une troisième voie où les mouvements anti-néolibéralismes, qu'ils soient américains, européens ou du Sud, tissent des liens encore plus profonds, profitant notamment du prochain Forum social mondial de Porto Alegre, en janvier 2002.

J.-P.L.

Santé-sécurité à l'UCCO-SACC-CSN Meilleur suivi des dossiers

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), qui regroupe quelque 5500 membres, est à mettre en place des structures qui lui permettront d'assurer un meilleur suivi des dossiers de membres victimes de lésions professionnelles.

Toutes les législations en vigueur au Canada originent d'une même série de principes fondateurs, mais elles diffèrent considérablement dans leurs conditions d'application. Par exemple, le délai prévu pour une contestation d'une décision de la CSST est de 30 jours au Québec alors qu'il est de six mois en Ontario.



La CSN est actuellement à mettre sur pied des plans de formation adaptés à chacune des lois provinciales où elle compte des établissements carcéraux. Des sessions de formation seront dispensées d'un océan à l'autre dans les mois à venir, permettant ainsi aux membres rattachés au Service correctionnel du Canada d'accéder à une meilleure emprise de leur destinée lorsque victimes de lésions professionnelles.

S.B.

Projet de loi C-36

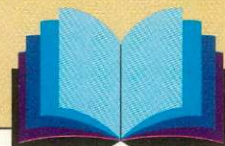
Coalition d'opposition

La CSN a joint sa voix à celles des autres centrales syndicales, de la Fédération des femmes du Québec, de la Ligue des droits et libertés, d'Alternatives, de l'Association américaine des juristes et d'une brochette de personnalités défendant les libertés individuelles et collectives, pour s'opposer au projet de loi C-36 visant à combattre le terrorisme.

La déclaration commune souligne, entre autres, que « ce projet de loi accroît considérablement le pouvoir de l'exécutif et des corps policiers, et introduit des

modifications fondamentales aux règles de justice habituellement prévues, notamment en matière d'arrestation, de détention et d'écoute électronique : détention préventive pouvant aller jusqu'à 72 heures, sans inculpation en vertu d'une infraction criminelle, tenue d'enquêtes sans mandat précis et, dans le cadre de ces enquêtes, détention pour fin d'interrogatoire. Les communautés arabes et musulmanes, notamment, craignent d'être particulièrement victimes de ces mesures ».

Y.S.

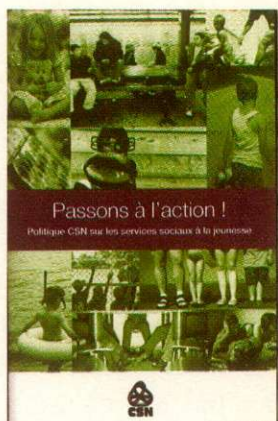


À vos livres

Comme de petits pains chauds

La brochure *Passons à l'action !*, qui explique la politique CSN sur les services sociaux à la jeunesse, s'envole comme des petits pains chauds. Cela tient au sérieux et à la crédibilité du point de vue de la CSN qui est ici énoncé. Plusieurs s'en sont inspirés, y compris le gouvernement. Le présent document est

le fruit d'une démarche de réflexion de la CSN qui a duré deux ans et à laquelle ont participé la confédération, les fédérations concernées et les syndicats des centres jeunesse.



Disponible à la librairie de la CSN
1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
documentation@csn.qc.ca
(514) 598-2151

Gratuit
Frais d'expédition : 2,75 \$

6 décembre

Arborons le ruban blanc

Il y a 12 ans, le 6 décembre 1989, un individu assassinait lâchement 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal et en blessait plusieurs autres par balles, pour l'unique raison qu'elles étaient des femmes.

La CSN tient à commémorer ce bien triste anniversaire, tout en nous rappelant l'urgence d'agir contre la violence qui continue de sévir envers les femmes. Aussi, la vice-présidente Claudette Carbonneau, responsable de la condition féminine à la centrale, invite instamment les membres de tous les syndicats à arborer un ruban blanc, en rappel du tragique événement et en guise de protestation face à cette tuerie et contre les diverses formes de violence toujours présentes dans nos milieux de travail. Sur réception des rubans blancs, les syndicats sont donc incités à les distribuer à leurs membres. Il est suggéré de le porter en forme de « V » à l'envers, ce qui signifie « Non à la violence ».



Agir avant la tempête

Par ailleurs, la CSN vient de publier une brochure intitulée « Agir avant la tempête – Une démarche de prévention de la violence et du harcèlement au travail », qui sera envoyée à tous les syndicats.

Une large diffusion de cet outil auprès de nos membres est également encouragée.

B.A.

Ils comptent sur vous à Noël

Ils sont en grève ou en lock-out pour améliorer leurs conditions de travail. Ils ont été congédiés pour avoir organisé un syndicat. Ce sont des membres de la CSN. En plus des prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN, ils comptent sur votre générosité et votre solidarité pour passer une agréable période des fêtes, sans trop de tracas. Vous êtes invités à contribuer financièrement à la 18^e édition de la campagne

de paniers de Noël de la CSN : *C'est Noël pour tout le monde.*

Mode de contribution volontaire :

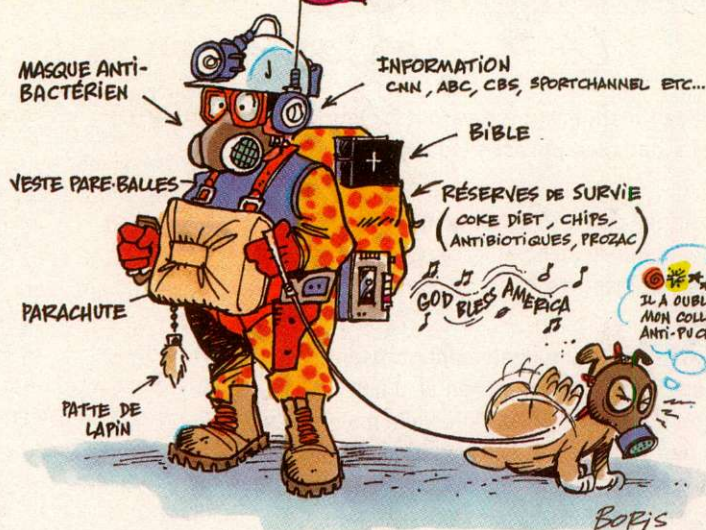
Syndicat de moins de 100 membres : 50 \$;

50 \$ additionnels par tranche de 100 membres.

Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs, au compte Solidarité paniers de Noël, transit 81592276, folio 561862.

M.C.

KIT DE SURVIE MADE IN U.S.A



Volailles Maxi à Saint-Lin

Des pas dans la bonne direction

Deux événements singulièrement positifs qui se sont déroulés début novembre à la Compagnie de volailles Maxi à Saint-Lin, pourraient mener à une approche différente des relations de travail.

À la demande du syndicat CSN, la direction de l'entreprise a accepté,

pour la première fois, de faciliter la tenue de plusieurs activités entourant la semaine de santé-sécurité. Exercices de feu, activités physiques, projection d'une vidéo sur la prévention, concours, autant d'événements qui se sont déroulés sur le temps de travail et qui pourront favoriser une hausse de la conscience sécuritaire dans



Ricky Soucy était fier de montrer que l'étendard sur la devanture de l'entreprise affichait le logo de la CSN.

l'usine, selon le porte-parole des 250 employés syndiqués.

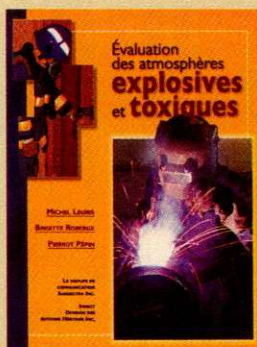
L'autre bonne nouvelle tient à ce que l'entreprise a reçu, le 5 novembre, son accréditation HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques), ce qui pourrait faciliter ses exportations vers des marchés de plus en plus exigeants en matière de qualité et de sécurité des aliments.

Pour Ricky Soucy, président du syndicat, la nouvelle ouverture de la compagnie en regard de la santé-sécurité marque

un pas dans la bonne direction. « Cela ne nous fait pas oublier que toutes nos demandes concernant une plus grande transparence en ce domaine ont été rejetées par les mêmes gestionnaires, affirmait-il. En ce qui concerne l'obtention de l'accréditation de qualité et de sécurité des aliments, tous les employés ont mis l'épaule à la roue et sont fiers du résultat, qui ne pourra que stabiliser les emplois. »

R.D.

Bien mesurer



L'évaluation des atmosphères toxiques et inflammables, ainsi que de l'oxygène, est complexe. Malgré leur apparente simplicité, les instruments de mesure peuvent enregistrer de faux résultats et ainsi engendrer des risques pour les travailleurs qui les utilisent. Pour aider à éviter que des erreurs ne se produisent, trois hygiénistes du travail viennent de publier un ouvrage de référence, *Évaluation des atmosphères explosives et toxiques*.

B.A.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Surveillez l'orthographe des mots « leur » et « tel » dans les phrases suivantes :

Les positions des 144 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) divergent sur plusieurs aspects.

Les pays riches sont globalement partisans d'une ouverture accrue des marchés et d'une libéralisation de nombreux secteurs jusqu'à maintenant exclus des accords de l'OMC. Leur but est de libéraliser des secteurs tels que l'investissement et le commerce des services.

Les pays en voie de développement, eux, considèrent que les précédents accords de l'OMC ne leur ont pas apporté la prospérité promise. De plus, ils voient les pays riches pousser en faveur d'une plus grande libéralisation sans avoir rempli complètement leurs engagements.

Même entre les pays riches, il y a des différends importants. Certains pays, dont le Canada, souhaiteraient abolir toute subvention à l'exportation en agriculture, alors que les Européens refusent de livrer totalement les produits agricoles aux forces du marché, tels de simples biens de consommation. La question de l'investissement divise également les pays riches, plusieurs pays européens craignant de voir une partie de leur souveraineté s'effriter à mesure que le capital gagne des droits.

Les organisations de la société civile défendent, pour leur part, une mondialisation qui fait du commerce transfrontalier un moyen d'atteindre une meilleure redistribution des richesses, ainsi qu'une équité et une justice sociale dans tous les pays membres de l'OMC. Leur principal reproche à l'égard de l'OMC est que celle-ci n'aborde pas les questions des droits humains, des droits du travail ou de la protection de l'environnement, alors qu'elles sont intimement liées au commerce.

Remarques

« Leur », employé comme adjectif et pronom possessif s'accorde avec l'objet qu'il désigne selon le sens. « Leurs mains » prendra le pluriel alors que « leur tête » prendra le singulier. Lorsqu'il est employé comme pronom personnel, il reste invariable. Par exemple, « elles leur ont donné des mitaines ».

« Tel », lorsqu'il introduit une énumération, est toujours suivi de « que » et s'accorde avec le nom qui le précède. Par exemple, « des vêtements d'hiver tels que des mitaines et des tuques ». Lorsqu'il est employé seul, « tel » veut dire « semblable à » et s'accorde avec le nom qui le suit. Par exemple, « cette mitaine lui va tel un gant ».

Jean-Pierre Larche

CPE Bille de verre

Ce n'est pas parce qu'elles travaillent au Centre de la petite enfance (CPE) Bille de verre, à Montréal, qu'elles vivent pour autant dans une bulle de verre... Les 15 employé-es du CPE, situé dans l'arrondissement d'Anjou, viennent de se syndiquer à la CSN pour bonifier leurs conditions de travail et de vie. Elles rejoignent ainsi le secteur des CPE de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN), qui mène une lutte active par les temps qui courent pour obtenir l'équité salariale et la mise en place d'un régime de retraite. Avec 282 sections loca-



Bienvenue

les regroupant plus de 5000 salarié-es, le secteur des CPE de la FSSS-CSN représente 90 pour cent du personnel syndiqué de ces centres.

Ambulance des Îles

Aux Îles-de-la-Madeleine, les huit personnes à l'emploi d'Ambulance des Îles ont adhéré à la CSN, le 29 octobre.

Collège

Regina-Assumpta

L'ensemble du corps enseignant du Collège Regina-Assumpta, de Montréal, a décidé de se donner un outil de négociation, le 24 octobre, en adhérant à la CSN. Le collège privé fait appel à 90 professeurs.

Une caisse à

Sainte-Rose-du-Nord

Une caisse populaire. Une employée. Telle est la situation à Sainte-Rose-du-Nord, sur les berges du Saguenay. Ça n'a pas empêché la seule salariée de la caisse de se syndiquer, le 24 octobre. À quelque temps d'une fusion de la caisse avec celles de Chicoutimi-Nord et de Saint-Fulgence, la salariée a jugé bon d'adhérer au Syndicat des salarié-es des Caisses populaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN). Histoire de protéger son emploi.

Michel Crête

Accord pour de nouvelles négociations à l'OMC

Revendications syndicales ignorées

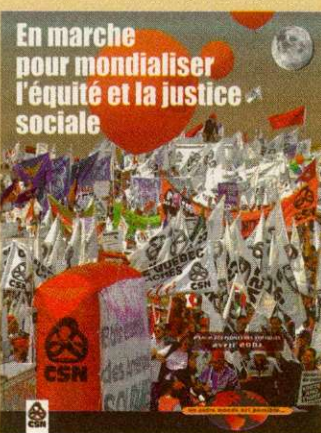
Le groupement Global Unions, qui compte 13 organisations syndicales internationales, dont la CISL à laquelle la CSN est affiliée, craint que le nouveau cycle de négociations multilatérales ne renforce un système de production à bas coût, basé sur l'exploitation des travailleurs, dans les zones franches d'exportation, où travaillent une majorité de femmes.

L'organisme, qui était présent à Doha, au Qatar, pour faire valoir le point de vue des milieux syndicaux, constate amèrement qu'en ce qui concerne les normes fondamentales du travail, rien n'a été amélioré. Le secrétaire général de la CISL, Bill Jordan, rappelle que tout le monde attend de l'OMC qu'elle coopère davantage avec l'Organisation internationale du travail (OIT) mais qu'on ne trouve pas

trace d'un tel engagement dans la déclaration ministérielle finale.

Global Union prévient donc que les nouvelles négociations risquent d'être beaucoup plus ardues que ne le laisse croire l'attitude positive prise par les ministres du Commerce réunis à Doha. Les travailleurs et leurs organisations pourraient s'élever contre le système commercial mondial si les droits fondamentaux du travail et les façons d'assurer leur respect ne sont pas pris en compte.

Le groupement salue toutefois les progrès réalisés dans l'accès aux



médicaments pour les pays en voie de développement. La déclaration finale reconnaît le droit de ces pays de fabriquer des médicaments génériques (libres de droits de propriété intellectuelle) pour combattre plus efficacement les pandémies.

J-P. L.

Avis!

Exceptionnellement, le prochain numéro de *Nouvelles CSN* sortira des presses dans trois semaines, soit le 11 décembre.



Changement au mode de scrutin

Large consensus social

Claude Ryan, Claude Charron, Jean Allaire, le président de la CSN et la présidente des étudiants universitaires à une même table pour promouvoir une cause commune, il fallait bien que l'enjeu commence à ressembler à un large consensus social.

À l'appel du Mouvement pour une démocratie nouvelle, ces personnalités se sont faites les porte-parole des 120 autres signataires représentatifs de tous les milieux sociaux et des grands courants politi-

ques qui demandent une révision du mode de scrutin. Adressée à l'Assemblée nationale, la pétition réclame la mise sur pied d'une commission qui ferait rapport au parlement afin de consulter les citoyens sur l'actuel mode de scrutin et sur les changements qu'ils voudraient y apporter.

Les représentants des signataires, unanimes quant à l'urgence d'agir, ont souligné que notre système uninominal à un tour, par les distorsions qu'il engendre, prive l'Assemblée nationale de

courants politiques nouveaux, favorise l'autoritarisme de l'appareil des partis et renforce le pouvoir exécutif au détriment du législatif. Les porte-parole ont aussi rappelé que le caractère injuste du mode de scrutin britannique est une des causes du cynisme ambiant à l'égard de la politique, Claude Charron formulant ainsi les craintes collectives : « Une société qui désespère de son parlement est une société en déclin ».

R.D.

Lecture : autobiographie politique d'un dissident

J'm'appelle Marcel...

Le 4 novembre, après 15 années passées comme représentant élu du quartier Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne à l'Hôtel de ville de Montréal, le nom de Marcel Sévigny n'apparaissait plus sur les bulletins de vote. Profondément déçu du système politique traditionnel, éternel dissident mais convaincu qu'une nouvelle façon de faire de la politique est toujours possible, il a décidé de passer à l'action, autrement.



Autobiographie politique, l'ouvrage de Marcel Sévigny nous plonge au cœur d'une bonne vingtaine d'années d'histoire politique, sociale et urbaine, marquées principalement par le vent d'espoir que représentait l'arrivée au pouvoir du RCM en 1986. L'auteur fait de l'histoire comme il a fait de la politique municipale : au grand vent et la tête haute. Ici, les événements et les acteurs sont nommés. La remise en question des organisations traditionnelles (politiques, syndicales et communautaires) est à ce point radicale qu'elle ouvre large les portes à un véritable débat. Souhaitons que les protagonistes répondront à l'invitation.

H.G.

Ortega défait

L'homme d'affaires Enrique Bolaños a défait l'ex-guérillero Daniel Ortega aux présidentielles du Nicaragua. Ce dernier a concédé la victoire à son adversaire alors que 13 pour cent à peine du vote était connu. Ortega a été président de 1984 à 1990. Il en était à sa troisième tentative de revenir au pouvoir. Près de 45 pour cent des voix sont allées à Daniel Ortega et à sa coalition de 11 partis, et 53 pour cent, au chef du Parti libéral constitutionnaliste (PLC) très bien vu des milieux américains.

Ingérence et non indifférence, tels semblent être les mots d'ordre aux États-Unis dont l'ambassadeur, Oliver Garza, a invité le candidat Bolaños à distribuer des vivres aux démunis ; la famine et la malnutrition frappent 70 pour cent de la population. Le frère du président, Jeb Bush, gouverneur de Floride, a même écrit qu'Ortega n'avait cure des valeurs de démocratie, de liberté et de libre entreprise. Cette lettre a été utilisée comme publicité payée par Bolaños ! On se sou-



vient qu'en 1990, Washington promettait de choyer le Nicaragua si Violeta Chamorro était élue contre le socialiste Ortega aux prises avec des rebelles (les *Contras*) armés par les Américains.

L'administration du président sortant Arnaldo Alemán termine en janvier un mandat au cours duquel la corruption a gangrené maints rouages de l'État. Ce n'est que tout récemment que Bolaños a voulu se démarquer d'Alemán dont il fut le vice-président. Reste à voir s'il est sérieux en promettant d'enquêter sur l'enrichissement scandaleux d'Alemán et sur les magouilles attribuées à Daniel Ortega qui, en 2001, opte pour un *look* nouvelle vague et pour le slogan : « L'amour est plus fort que la haine ». La publicité de Bolaños,

elle, faisait d'Ortega rien de moins qu'un copain de Ben Laden et de Kadhafi ! La peur et le cynisme font partie de l'arsenal de propagande, c'est connu.

Omarska

La purification ethnique menée par les Serbes en Bosnie et les horreurs subies par les musulmans et les Croates ne restent pas impunies. Dans le sinistre camp d'Omarska, en 1992, le sadisme se manifestait sans vergogne. Le tribunal de La Haye vient de sanctionner le comportement de cinq Serbes gagnés par une « orgie démoniaque de persécution ». La sentence la plus sévère vise un chauffeur de taxi, Zoran Zigic qui écope de 25 ans de prison ; il n'avait aucune tâche officielle à Omarska où il se rendait pour donner cours à sa jouissance de brute, exigeant parfois que des torturés boivent leur propre sang. L'ancien commandant Mlado Radic devra purger une peine de 20 ans.

Clément Trudel

Voyez loin

Épargnez à la semaine !



DAS

Avec la déduction à la source

Quelques dollars par paie,
des milliers pour demain !

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

(514) 525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

Un outil collectif
initié par la **CSN**

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation, disponible à nos bureaux ou dans notre site Internet.

2 000 \$ en prix à gagner en novembre 2001
Consultez votre RF ou nos bureaux